# HISTO - MONS



La lettre de l'association historique de Mons-en-Barœul



LETTRE TRIMESTRIELLE - N°27 – JANVIER 2009

EDITO

#### **NOUVELLE EQUIPE... NOUVEAUX PROJETS**



Annie Beaurenaud, Annie Delatte, Marie-Noëlle Grember, Micheline Jean-Bart, Bernard Jumelle, Simonne Lemaître, Gérard Logez, Peter Maenhout, Freddy Pourcel, Gérard Prouvost, Anne- Marie Verley.

#### Chers adhérents,

Lors de l'assemblée générale de novembre dernier, je vous annonçais notre désir d'organiser une nouvelle assemblée générale en début d'année, nécessaire au « rattrapage » du calendrier..... Je vous propose donc, le samedi 21 mars à 14 heures, Salle des Sarts, Avenue de Verdun.

Elle sera suivie d'une assemblée générale extraordinaire présentant les nouveaux statuts. Nous nous retrouverons ensuite pour un goûter... Une invitation vous parviendra ultérieurement... Nos rencontres cette année :

- 21 mars à 10 h, exposition sur le quartier des Sarts, Salle des Sarts, avenue de Verdun.
- Des visites guidées de la ville, du cimetière ... celles du fort continuent le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois à 10 h
- Des réunions d'information sur les actualités locales
- Des conférences ...
- Les Journées du patrimoine de septembre 2009 dont le projet vous sera dévoilé le 21 mars...

De nouveau, Madame Prévost nous a fait don de précieux documents et objets, qui appartenaient à son mari, Henri Prévost. Nous envisageons de les exposer et de vous les faire ainsi découvrir. J'invite les personnes possédant des documents, photos ou objets particuliers ou historiques, acceptant de les prêter, le temps d'une exposition (gardée par l'association) à nous contacter.

En décembre 2009, l'Harmonie Municipale fêtera ses 130 ans... Notre association participera à cette manifestation; nous faisons appel aux documents, souvenirs...

Une permanence, tous les mercredis, de 14 h à 17 h au local, Cour du sud du fort, vous attend, les administrateurs vous y accueillent et sont à l'écoute de vos souhaits...

Au nom des administrateurs, je vous souhaite une très bonne année, espérant qu'elle sera riche en événements historiques. La Présidente, Annie Beaurenaud.

#### MONS AVANT

<u>UNE EPICERIE DU BAS DE MONS</u>: Madame ROCH dite « la p'tite Jeanne » exploitait un magasin situé au n° 124 de la rue du Becquerel. Frappée d'alignement car empiétant sur le trottoir, cette bâtisse fut rasée pour l'élargissement de la rue.



« Un coin de Mons (comme tant d'autres) a bien changé ; il s'agit du carrefour de la rue du Becquerel et de la rue Jean-Jacques Rousseau. Jusqu'à la fin de 1979 s'alignait encore, dans l'axe de la boulangerie (en diagonale), une rangée de « maisons sages » avec une petite épicerie, qui était depuis de longues années le domaine de « la p'tite Jeanne » comme on l'appelait dans le quartier. Sa boutique était toujours ouverte, même le dimanche, pour la satisfaction des enfants, et parfois aussi des parents. L'âge puis les travaux l'ont obligée à quitter son « coin ». « P'tite Jeanne » - Madame Roch- est décédée le 17 août dernier (1982) à 88 ans. (extrait de la revue à « Fives-Elocques » de juin-juillet 1982). (Photo et document Madeleine Daudois-Roch)

Au premier plan avec les lunettes, Mme Jeanne Roch, et sa fille Madeleine épouse Daudois.

#### SUTTON 2:

A RECTIFIER en bas de page 87, il s'agit de Jean Claude DEBERGH et non de Michel.

En complément des pages 12, 55, 57, 68, 69 sur la colombophilie.



Nous avons reçu en don de la famille monsoise Herman, ce constateur-imprimeur de marque « Rapide-Simon », fabriqué par l'entreprise Gaston Simon à Tourcoing. Au retour du concours, le colombophile enlevait la bague en caoutchouc de la patte de l'animal, et la mettait dans le trou prévu de l'appareil. Il tournait une clef qui permettait de marquer précisément l'heure

Vainqueur: BRAME Vital
Sociétaire du Club Hellemmois
Rue de l'An-40 - MONS-EN-BARŒUL

## - CHANTILLY 4 JUILLET -

VIEUX PIGEONS

TROPHEE: MEUBLES RAYMOND LAMMERTYN

permettait de marquer précisément l'heure et la minute de l'arrivée du pigeon. Les concours, portant le nom de « challenge » ou « trophée », étaient sponsorisés

par des entreprises qui pour l'occasion faisaient leur promotion sur le programme marquant l'événement. Dans l'exemple ci-contre, il s'agissait du Trophée meubles Raymond Lammertyn, entreprise sise à Ascq, 139, rue Gaston Baratte, trophée dans la catégorie « vieux pigeons », qui eut lieu en 1967. Le retour de Chantilly à Mons-en-Baroeul, la commune de départ, vers laquelle le pigeon se hâtait pour retrouver sa femelle, était repris très précisément sur un relevé notant la distance : 167.781 mètres.

Le Monsois, Monsieur Vital Brame, fut déclaré vainqueur. Dans une autre catégorie, concouraient les

pigeons d'un an.



Lâcher de pigeons à l'occasion de l'inauguration du stade de Lattre de Tassigny en 1953.

Le siège colombophile se tenait au café A La Renaissance, rue Voltaire, tenu par la famille Reynaert. Il y avait notamment Victor et André Reynaert, Henri Levêque qui faisaient partie du club dans le quartier de La Guinguette.

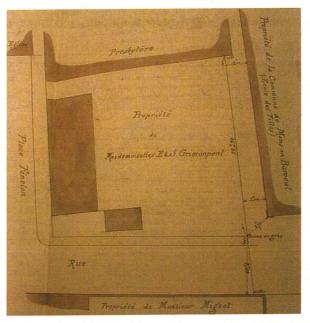
Photos et documents René Desmytter et Jean Levêque

Histo-Mons No 27 Page 2

## La famille Grimonpont et les marches de l'école Sévigné

Qui pourrait penser aujourd'hui que l'accès à l'école Sévigné a pu donner matière à réflexion aux membres de la municipalité monsoise? Cet évènement qui remonte à 1937 n'a pas été sans incidence sur l'environnement non seulement de cette école, mais aussi sur celui de l'église.





Il n'est pas sans intérêt de remonter un peu dans le temps ; à proximité de l'église, 4 maisons et leur terrain, d'une contenance de 717 m2, étaient implantés perpendiculairement côté droit de l'église, lorsqu'on la regarde de face. L'ensemble de cette propriété appartenait à la famille Grimonpont. Une délibération du conseil municipal du 18.11.1901 reprend en ces termes « qu'en 1892 et 1893, Monsieur Delemar, ancien maire, a fait clôturer le sentier communal longeant le presbytère et l'école des filles, pour empêcher les enfants d'y courir, d'y jouer et de troubler les classes ; que les demoiselles Grimonpont, propriétaires d'un terrain voisin, ont abattu la haie qui servait de limite à leur propriété et à celle de la commune et ont fait une emprise sur le terrain communal. » A cette même date, la municipalité, sous l'égide de son maire, Victor Lelièvre, n'hésite pas à intenter une action en justice contre les demoiselles Sophie et Eléonore Grimonpont, pour obtenir délimitation et bornage de leur propriété avec celle de la commune, action suivie d'un accord amiable « après un temps assez long ». Un procès verbal de bornage et délimitation fut dressé par M. Vantighem, architecte à Lille, et accepté par les parties le 20.05.1903

En 1937, le maire Emile De Goedt écrit au Préfet pour lui envoyer « un projet d'acquisition d'une propriété place Fénelon pour l'aménagement d'une place publique, le dégagement de l'école communale de filles, l'établissement d'un accès à cette école, en remplacement de celui existant rue Jeanne d'Arc, qui présente un danger pour les enfants, et l'embellissement de ce quartier ». Cette propriété était toujours au nom de la famille Grimonpont, Marie, cultivatrice, en étant devenue héritière. Outre la maison occupée par Marie Grimonpont, les trois autres maisons étaient louées verbalement à Mme veuve Reynaert, M. Lefebvre et Mme veuve Desmettre.



Dans cette affaire il était bien question «d'aménager une nouvelle entrée de l'école afin de supprimer celle de la rue Jeanne d'Arc dont l'accès est difficile et dangereux pour les jeunes enfants en raison des nombreuses et hautes marches à monter ». L'objet même de la préoccupation est bien resté lettre L'enquête d'utilité morte...! publique ne parle plus d'alignement... A ce jour, reste le square des mères transformé en



parking. Le chemin qui longe l'arrière de l'école Sévigné est maintenant une voie d'accès à la cantine et à la salle de sports, pour les élèves de l'école St Honoré-La Treille, sise rue Florimond Delemer. Pour les enfants de l'école Sévigné, l'entrée reste inchangée.

ASSOCIATION HISTORIQUE DE MONS-en-BAROEUL Texte et illustrations d' Annie Delatte-Regolle – janvier 2009

### MONS-EN-BARŒUL, SON ANCIEN CIMETIÈRE, 1845-1963 ... (1 ERE PARTIE)

L'ancien cimetière faisait l'angle des rues du Général de Gaulle et Montesquieu, où sont implantés actuellement les logements-foyers « Les Mille Roses » et le terrain de jeu de boules. L'entrée d'honneur aux dimensions modestes, avec une grille en fer forgé, se situait rue du Général de Gaulle. Elle s'ouvrait vers l'allée principale, avec tout de suite à gauche, un abri, et à droite une fontaine.

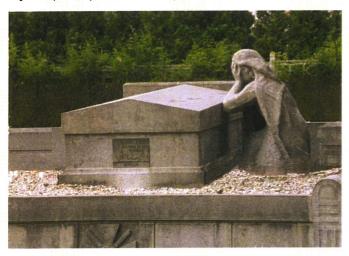




L'entrée du cimetière, avec son bouquet d'arbres, semble emprisonnée entre les deux maisons. En fait, on ne distingue pas la percée de la rue Montesquieu, juste à l'angle du pignon. Après la suppression du cimetière, cet emplacement devint, en 1970, suite à la substitution d'un service d'autobus à la ligne de tramways, un lieu de manœuvre de retournement. Avec la mise en service du métro, la voie entourant le square n'a plus son utilité mais existe toujours. Ce square est dédié à la mémoire des Anciens combattants d'Afrique du Nord.

La maison d'angle (sur la photo actuelle, avec le panneau publicitaire) appartenait à M. De Goedt qui fut maire de 1925 à 1944.

Il y avait en outre deux entrées secondaires, rue Montesquieu, et pavillon Bon Air, à hauteur de la maison du concierge. Au milieu de l'allée principale s'élevait un calvaire, faux rocher en ciment avec une croix en métal, qui formait une masse imposante tant cet édifice initial était devenu invisible, car recouvert de lierre enchevêtré. Il était situé face à l'entrée du cimetière de la rue Montesquieu. Tout à l'extrémité de cette allée, se trouvait le monument aux morts de la guerre 14-18, la pleureuse. Mais il s'agit ici de la présentation du cimetière dans sa dimension définitive qui resta très modeste, en rapport avec la densité de population de l'époque. Il connut plusieurs agrandissements au fil du temps, et fut désaffecté non pas parce qu'il était devenu exigu, mais pour des raisons juridiques, qui seront évoquées ultérieurement.



Ce monument a été érigé à l'initiative des Camarades de Combat, à la mémoire des soldats tombés durant la guerre 14-18. Son financement se fit par souscription auprès de la population monsoise. Ce projet n'a pas été sans connaître d'incident : en effet une pétition fut signée en 1925 par 105 des 114 familles touchées par le deuil, pétition qui demandait aux initiateurs du projet un emblème religieux. M. Charles Pottier alla porter auprès des membres des Camarades de Combat cette réclamation, et ceci sans succès (Le Grand Echo, avril 1926). Lors d'un orage vers 1940, un grand poirier appartenant aux locataires voisins, M. et Mme Dewitte, est tombé sur cet ouvrage et l'a endommagé. Transféré, il domine maintenant le carré militaire dans le cimetière actuel, situé aux extrêmes limites géographiques de Mons-en-Barœul.

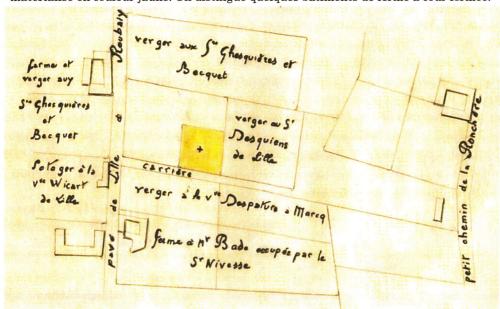
Le ou les cimetières préexistants? Ce point n'est pas encore clairement établi. Charles Lainé dans son étude, note que dès leur arrivée, les Hollandais ont pris des mesures « pour inhumer décemment les défunts de la profession de la religion réformée », avec la création d'un cimetière le 08.10.1709. » Ce cimetière était situé sur un terrain abordant un chemin appelé la rue de Lannoy, tenant à l'héritage de la veuve Nicolas Verver, d'autres à Denis Dupretz et autres, d'un contenu de 25 verges. Cette rue de Lannoy était très longue, et a été reprise en 1896, sous quatre appellations, rues du Quesnelet, Hoche, Faidherbe et Gambetta. Dans un questionnaire daté du 30 nivôse an XIII (20.01.1805) relatif aux plantations des chemins et places publiques, à la question, la commune possède-t-elle des propriétés, la municipalité répond « la commune ne possède d'autre propriété qu'un cimetière contenant 3a 70ca, lequel a été planté en l'an XII ». Par ailleurs, dans la matrice cadastrale de 1829, on trouve un projet de cimetière indiqué comme suit : « commune de Mons-en-Baroeul n° 221, lieu : ferme de la grande Motte, cimetière », la superficie n'est pas indiquée. (source Xavier Lavallart). Cette ferme était située rue St Martin, actuelle rue Parmentier, près de la place de la République.

Dans les faits, la réelle mise en œuvre du cimetière de Mons-en-Baroeul est indissociable de la création de la paroisse en 1844; celle-ci entraînait la décision de construire l'église, le presbytère et d'implanter un cimetière. Nous sommes sous le règne de Louis-Philippe. Dans un courrier du 16 avril 1844, le Ministère de l'Intérieur écrit: « Il y aurait des inconvénients à placer le cimetière à côté de l'église ce qui empêcherait aux termes du décret du 7 mars 1808 toute construction d'habitation dans un rayon de 100 mètres. Or il est d'usage de construire le presbytère et les écoles près de l'église autour de laquelle les habitants sont généralement portés à établir leurs demeures. Il importe donc de ne point créer dans un lieu destiné à devenir le point central de la commune, un établissement dont le voisinage contrarierait cette habitude et pourrait offrir des dangers pour la salubrité publique. »

1) Le terrain envisagé, un verger d'une superficie de 886 m², appartenait aux Sieurs Ghesquière et Becquet d'Hellemmes. Le 18 avril 1844, le premier abbé de la paroisse pose la première pierre de l'église, et bénit le terrain du cimetière. La première défunte, Mme Bernardine Duhamelle âgée de 72 ans, épouse de Constant Delécluse, est inhumée le 7 mai 1844. C'est le curé L.F. Masse qui signe le registre des sépultures. Dans les faits, la vente effective du terrain n'eut lieu qu'en septembre 1845 pour un prix de 1.300 F. L'entrée n'était pas située route de Roubaix comme on pourrait le supposer, mais dans « un petit chemin à ornières profondes, qui rendent ce chemin impraticable ». Cette voie n'était autre que la future rue Montesquieu. L'entrée de ce cimetière était si étroite qu'on ne pouvait concevoir qu'un corbillard tiré par des chevaux ait pu y passer. Le cercueil devait probablement être porté par quatre hommes. (Photo journal Nord-Eclair)

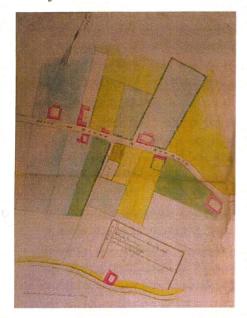


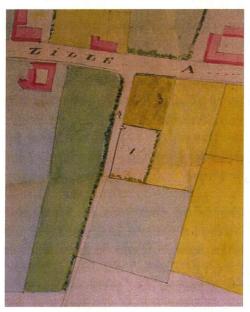
Ce plan situe l'emplacement de la première parcelle de terrain, acquise en vue de l'implantation du cimetière matérialisé en couleur jaune. On distingue quelques bâtiments de ferme à cour fermée.



Histo-Mons n° 27 janvier 2009 page 5

2) Un premier agrandissement du cimetière est décidé en 1849 avec l'acquisition d'un terrain de 740 m² à la famille Ghesquière, le maire, Monsieur Cumont, exposant « de faire l'acquisition d'un terrain qui prolongerait le cimetière jusqu'à la route de Lille à Roubaix, et en rendant en même temps l'accès plus facile »

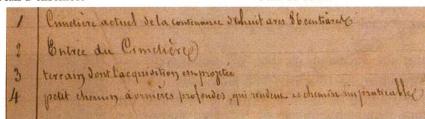




«Le vendeur s'engage à construire à ses frais sur tout le côté dudit terrain faisant face à la route de Lille à Roubaix un mur de 80 cm de hauteur sur 30 centimètres de largeur avec six pilastres pour le prix de 100 francs. De plus le vendeur établira aussi à ses frais une grille en bois blanc sur toute la longueur du mur et à la hauteur d'1,40 m avec deux traverses trois couches à l'huile, 75 francs. ». Avec le terrain, l'investissement se monte à 975 francs, payable en 30 années avec un intérêt de 4 %.

Plan d'ensemble

Plan de détail



Légende du plan de détail point 2, on distingue à peine l'entrée du cimetière dans ce petit chemin

- 3) C'est en 1861 que le maire Monsieur Deffrenne évoque la notion de concession. Cela signifie qu'auparavant les défunts étaient inhumés gracieusement. Les familles furent donc amenées, soit à enlever les pierres ou croix de la tombe, si l'inhumation avait plus de cinq ans, soit à acquérir une concession perpétuelle, trentenaire ou temporaire de quinze ans.
- 4) en 1882, le conseil municipal, présidé par le maire Monsieur Delemar, « voulant éviter des erreurs regrettables dans les concessions de terrain du cimetière, décide que chaque concession sera bornée au moyen de quatre piquets en bois ou de quatre pierres à chacun des angles de la fosse ; qu'un plan indiquant la place et le numéro de chaque concession sera dressé à bref délai ».

Il faut évoquer ici l'action intentée en 1881 contre la municipalité, par le Sieur Jean Meurisse-Ducroquet, entrepreneur à Mons-en-Barœul. En effet, ce dernier avait acquis une concession à perpétuité de 4m² pour ses beaux-parents Philippe Ducroquet et Appoline Lepers. Philippe Ducroquet a été inhumé dans 2 m² de terrain, et .... « au mépris de la vente, Monsieur le Maire a concédé les deux autres mètres formant le surplus à une autre personne qui a fait inhumer un de ses parents » ... « Malgré les réclamations, Monsieur le Maire ne veut pas faire le nécessaire pour rendre le terrain concédé en 1881, il offre un autre terrain dans une autre partie du cimetière, ce qui ne peut satisfaire le dit soussigné (Meurisse), ayant acquis ce terrain en vue de faire inhumer ses beaux-parents l'un à côté de l'autre suivant le désir formel du défunt ». Cet incident peut paraître anecdotique, mais comment pouvait-on imaginer aller se recueillir sur la tombe d'un de ses proches, dans laquelle reposait également un tiers ? La décision finale n'a pas encore été retrouvée au moment de cette parution. (A suivre)

Association Historique de Mons-en-Barœul Textes et illustrations d'Annie Delatte-Regolle – janvier 2009